VOL. XLV SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 2 FEVRIER 1916 No. 14

ABONNEMENTS

CANADA............	$1.00	par année
ETATS-UNIS........	1.50	" "
EUROPE............	2.50	" "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées:

Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone: Main 3377.

Le vote des femmes

De par la faveur et la galanterie d'un gouvernement qui possède à sa tête un vieux garçon, les femmes de notre province ont conquis leur liberté, mercredi dernier !

Il était trois heures et demie lorsque ce grand événement historique s'est accompli.

Ce fut un moment solennel.

Cinq cents suffragettes avaient envahi le parquet de la Chambre et les galeries. Elles ont acclamé, de la voix et des mains, le jour mirifique de leur émancipation.

L'Eden est donc ouvert derechef; tout va devenir rose et bleu ciel pour ces dames.

Il faudra un marbre très blanc et d'un grain très fin pour représenter Tobias Norris conduisant la Femme à la conquête de ses droits. Depuis plusieurs mille ans qu'on attendait ce jour béni !

Nous croyons pourtant qu'on se fait illusion sur la somme de bonheur que peut procurer un bulletin électoral. Les hommes votent bien, eux, depuis longtemps, et ils *triment* tout de même pas mal !

Si les femmes peuvent nous aider à faire marcher un peu mieux la machine gouvernementale nous nous en réjouirons bien sincèrement. Entre nous, elles n'auront pas à faire un gros effort pour voter aussi bien que beaucoup d'hommes !

Nous sommes sans doute peu moderne au *Manitoba*, nous sommes sans doute *vieux jeu;* mais nous le dirons quand même : ce n'est pas sans un sentiment de mélancolie que nous voyons la femme entrer dans le tohu-bohu de la politique. Vous voyez-vous, Madame, dans les assemblées tumultueuses, dans de bruyantes salles de comité, dans les polls, dans la fumée des pipes, dans toute l'acre atmosphère de la cabale électorale ?

Pauvre Femme, nous t'avions pourtant rêvée autrement ! Tu nous apparaissais si belle et si attirante loin de la clameur de la rue : dans ton foyer, dans ton salon, près des berceaux, uniquement adonnée aux occupations suaves, gracieuses et tendres pour lesquelles le Dieu bon t'avait enveloppée de tant de poésie !

Mais madame Nellie McClung en a voulu autrement; il n'y a plus rien à dire. Nous ne récriminons donc pas. Mais la politique n'est pas toujours belle, Mesdames; et nous vous accueillons avec un peu de tristesse.

NOËL BERNIER.

LE CENTENAIRE DES OBLATS

"Dans l'après-midi, il fut fort ému en entendant les enfants sauvages de l'Ecole Industrielle chanter le verset : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : In domum Domini ibimus :* Je me suis réjoui de ce qui m'a été dit : Nous irons dans la maison du Seigneur." Le chœur en effet chantait seul les versets de chaque psaume; mais après chaque verset, les enfants sauvages répétaient le premier verset en guise de refrain. Ce mode de psalmodie, bien connu dans l'antiquité, avait été introduit à Qu'Appelle pour permettre aux enfants sauvages de chanter aux vêpres. Quand Mgr Taché entendit ces chers sauvages répéter le verset que nous venons de nommer, il se mit à les regarder fixement, comme pour s'assurer que c'étaient bien eux qui chantaient ces paroles. On vit alors des larmes couler des yeux du vieil Archevêque. Ces larmes devenaient plus abondantes à mesure que le cours de la psalmodie ramenait le même verset sur les mêmes lèvres. Il parut absorbé dans les sentiments qui le dominaient et comme en extase, jusqu'au moment où on allait entonner le *Magnificat.* A cet instant, il fit un signe, les voix se turent, et prenant la parole, il se mit à raconter que lorsqu'il était arrivé pour la première fois à Qu'Appelle, du haut de la côte qui domine la vallée, il avait vu les sauvages infidèles pratiquer leurs danses et leurs supertitions païennes ; il s'était demandé alors ce qu'il pourrait faire pour arracher à l'empire du démon ces âmes rachetées par le sang d'un Dieu ; il avait versé des larmes sur leur sort et adressé d'ardentes prières à Dieu pour la conversion de ce peuple : et maintenant, il entendait les enfants de ces païens d'autrefois chanter : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : In Domum Domini ibimus.*"

Il y a du lyrisme dans ce beau passage de la *Vie de Mgr Taché* par Dom Benoît; on croirait volontiers lire une page des *Actes des Apôtres.* C'est que les apôtres des premiers temps de l'Eglise n'agissaient pas autrement et n'étaient pas plus apôtres que ceux d'aujourd'hui. Cette constatation se présente d'elle-même à l'esprit quand on examine la carrière singulièrement féconde des Oblats de Marie Immaculée, qui célébraient, le 25 janvier, le centenaire de la fondation de leur Ordre.

L'épisode que nous venons de citer sur Mgr Taché — un oblat, — est une peinture qui symbolise admirablement tout le rôle évangélisateur de ces saints religieux.

Au Canada les Oblats ont surtout exercé leur zèle dans nos contrées de l'Ouest. Leur œuvre ici a été considérable et variée; elle mérite d'attirer l'attention,—l'attention des laïques comme des membres du clergé, et des protestants comme des catholiques.

En effet, les Oblats furent des civilisateurs autant que des missionnaires du christianisme. En même temps qu'ils gagnaient les nations sauvages à la Foi ils faisaient la conquête du pays à toutes les fins purement humaines qu'on a résumées par ce mot : *le Progrès.* A côté de chaque chapelle ils ont défriché le sol et fait pousser du blé; dans chacune de leurs missions ils ont édifié des œuvres d'éducation, de bienfaisance et de charité. Ils ont dépensé à cette tâche une fortune matérielle considérable, qu'on peut retracer jusqu'au dernier sou dans le bilan de la richesse nationale canadienne. Si les malheureux ignorants qui s'acharnent aujourd'hui contre tout ce qui est *french* voulaient s'arrêter un instant, prendre leur crayon et faire le calcul de ce que leur a valu en écus sonnants le travail de cette congrégation religieuse française ils seraient forcés d'avouer qu'ils sont les très humbles obligés du désintéressement français, de l'or français et du génie français. Pour ne citer qu'un exemple éclatant, Mgr Langevin, un oblat, fut, au sens purement matériel du mot, l'un des plus grands constructeurs de l'Ouest; il a bâti pour des millions. Nous, au moins, qui sommes des Français bien authentiques, sachons apercevoir des faits aussi irrécusables; et ne soyons pas modestes à l'excès. Proclamons-le à pleins poumons, afin que nul n'en ignore, au dedans et au dehors des murs : l'esprit d'initiative des prêtres français a contribué pour une part immense à la prospérité de l'Ouest canadien. Quand on voit des pleutres comme les gens de la *Tribune,* de l'*Orange Sentinel* et du *Saturday Post* déblatérer contre l'action française et vouloir en sevrer le Canada, on sent un pli amer passer sur les lèvres et un profond mépris envahir le cœur. Il est vrai que l'ingratitude, l'ignorance et les préjugés se sont payés bien des luxes dans les milieux anglo-saxons du Canada depuis, disons, un quart de siècle !

* * *

Il y a des Relations assez nombreuses sur le travail des Oblats dans le Nord-ouest canadien; ces Relations sont profondément intéressantes, elles soulèvent même quelquefois l'enthousiasme.

Quels hommes étaient ces hommes ! Ils sont aussi grands que les grands chênes des forêts qu'ils parcouraient ! A les voir dans la neige et la rafale, chaussés de raquettes, dormant à la belle étoile, mangeant le maigre poisson des étangs, on devine qu'ils ont été saisis par l'exaltation de leur apostolat; on serait tentés, tellement ils sont beaux, d'en faire des héros de roman. Ils nous plaît de les contempler dans des poses héroïques. Mais les Tissot, les Taché, les Faraud, les Maisonneuve, les Grollier, les Gascon, les Clut, les Grandin,—pour ne parler que des morts—ne se doutèrent jamais de l'auréole qui les enveloppait. Ils eurent essentiellement l'humilité de la pensée et la volonté du sacrifice. Pour dresser cette scène véritablement éblouissante d'une moitié de continent ouverte à l'Evangile et à la civilisation moderne, que de souffrances, que d'efforts et de larmes, que Dieu seul connaîtra jamais!

Et à l'heure actuelle, les mêmes dévouements se continuent ; au moment où nous écrivons ces lignes, au milieu de ce froid intense qui nous tient attachés à nos confortables calorifères, il y a des Oblats de Marie Immaculée qui voyagent dans l'extrême nord et baptisent les sauvages. Ils fondent des postes nouveaux, les mettent sur des bases durables, puis s'enfoncent plus loin dans la solitude. C'est leur manière à eux ; *évangéliser les pauvres.* Tous les postes d'évêques dont ils ont été titulaires étaient, à l'origine au moins, des postes de rude labeur, où il y avait plus de sacrifices à faire que d'hommages à recevoir; c'est pour cela qu'ils les ont acceptés. Aux missions des glaces, de la forêt et du désert, il fallait le solide encadrement d'un ordre religieux; voilà l'explication de ces nominations répétées d'évêques oblats. Quand Mgr Joussard, le coadjuteur de la mission de l'Athabasca-Mackenzie, passa à Saint-Boniface il y a cinq ou six ans pour aller chercher ses bulles à Rome, il y avait au-delà de vingt ans qu'il n'avait pas vu les blancs. Voici, bien sûr, une crosse épiscopale que les Français posséderont sans conteste au moins pendant quelques années !

Ce fut Mgr Bourget qui appela les Oblats au Canada, en 1841. Le fondateur de l'Ordre, le vénérable Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, envoya à l'évêque de Montréal six religieux : les RR. PP. Honorat, Telmon, Beaudrand et Lagier, et deux frères convers, Louis et Basile. "C'étaient, dit l'historien de Mgr Taché, les premiers religieux que l'on renvoyait au Canada depuis la conquête du pays par l'Angleterre. Aussi leur arrivée prit les proportions d'un événement."

Et ici le récit devient d'un intérêt particulier pour nos lecteurs de Saint-Boniface :

Quand les six premiers Oblats se présentèrent à la résidence épiscopale, "le jeune abbé Dandurand, nouvellement ordonné prêtre, leur ouvrit la porte, les introduisit et alla prévenir Mgr Bourget de l'arrivée des missionnaires. "Venez avec moi, dit le prélat à M. Dandurand. Après avoir béni et embrassé les Oblats, qu'il recevait avec tant de bonheur, Mgr de Montréal leur dit : "Mes révérends Pères, il vous faut des novices pour augmenter votre nombre et faire, sur la terre canadienne, tout le bien que j'attends de vous; je veux moi-même vous présenter un novice et vous le donner tout de suite; ce novice, le voici : c'est M. Dandurand, qui n'y a peut-être pas songé lui-même, mais Dieu y a pensé pour lui." De fait, l'abbé Dandurand n'avait jamais eu conscience de cette vocation; il reconnut néanmoins, dans les paroles de son évêque, l'expression de la volonté divine. Le soir même, il disait l'office canonique avec les nouveaux venus............

Saint-Boniface a donc l'honneur de posséder le premier Oblat canadien. Le vénérable Père Dandurand a maintenant 96 ans, il est en bonne santé et dit la messe tous les jours. Au Premier de l'An, il recevait les visites au Palais, en compagnie de Mgr l'Archevêque et de Mgr Dugas. Tous les Oblats ne sont pas entrés dans la Congrégation d'une manière aussi *pittoresque,* mais tous ont fait, comme lui, l'immolation de leur personne à la gloire de Dieu, à l'honneur de l'Eglise et au salut des âmes.

NOËL BERNIER.

Sir Robert Borden fait l'éloge des soldats Canadiens-français

Le premier ministre du Canada, vient de faire un bel éloge de nos soldats :

Les Canadiens de provenance française, dit-il, qui sont déjà au front ont illutré leur pays par leur courage et leur héroïsme. Tout en combattant pour nos libertés canadiennes, ils combattent pour celles de la France, patrie de leurs ancêtres; ils combattent pour la liberté de tous les peuples en s'opposant à la réalisation de l'idéal allemand, qui est de dominer le monde.

ÇA !

(La Patrie)

Si le gouvernement Norris voulait se montrer bon prince, il ouvrirait un comté sans délai et assurerait l'élection d'une femme.

Ce pauvre Québec

(Le Droit)

28 janvier 1916.

Les Canadiens de toute dénomination, surtout ceux descendant de race supérieure, pourraient avec profit méditer cet article que le *Citizen* de mardi donne sous le titre "*Quebec's Progress.*" En voici la traduction :

"Le pieux espoir que certains publicistes et quelques journaux de la province d'Ontario expriment naïvement de voir Québec faire sa part dans le mouvement si nécessaire de réforme morale qui se fait si bien à l'heure actuelle dans notre province, est bien de nature à faire l'amusement de ceux qui s'intéressent suffisamment à ce mouvement pour avoir étudié les faits.

"Si on compare la province-sœur avec l'Ontario, on verra que le Québec montre moins de crimes, moins d'alcool consommé, et une meilleure assistance à l'école. L'assistance moyenne aux écoles publiques de l'Ontario pendant l'année 1913-14 n'était pas tout à fait de 64 pour cent; les statistiques de Québec montraient que pour les écoles publiques, (catholiques), il y avait une assistance moyenne de 75.25 pour cent et de tout près de 76 pour cent pour les écoles protestantes, (écoles séparées.)

"Pendant l'année 1913, le nombre de condamnations par 10,000 habitants dans Québec était de 10,2. Dans l'Ontario, on en comptait 23.4. De 1906 à 1914, le Sénat a accordé 103 divorces pour la province d'Ontario et 28 seulement pour la province de Québec.

"Au cours des six dernières années ,il y eut 14 condamnations capitales dans la province de Québec, pendant que dans l'Ontario on en a enregistré 38. Dans les 10 années entre 1901 et 1911, la population rurale de Québec s'est accrue de 40,000 pendant que celle de l'Ontario a diminué de 52,900.

"Le nombre des naissances dans la province de Québec en 1913 était de 17.33 par 1,000 habitants et dans la province d'Ontario, de 12.70.

"En 10 ans, enfin, la province de Québec a diminué le nombre de ses illettrés de 5.05 pour cent quand la province d'Ontario n'a fait la même chose que la proportion de 2.24 pour cent.

"Les résultats pour la réforme morale et la tempérance d'une manière pratique est encore plus au crédit de la province canadienne française. Au lieu de prendre un air de supériorité dans toutes les choses se rapportant au progrès social, nous devrions plutôt être heureux de prendre exemple sur Québec et, remplis du feu de l'émulation, nous efforcer de dépasser nos voisins qui marchent dans la voie du progrès d'une façon si pratique, quoique silencieuse."

Cet article se passe de commentaires. La seule chose que l'on doit regretter, c'est qu'il n'y ait qu'un *Citizen* dans Ottawa, et très peu, très peu, dans le reste de la Province, et même dans tout le Canada.

C'est une qualité très rare pour un journal anglais que de voir le bien chez les voisins du Québec. Cela ne nous surprend pas du *Citizen,* sa largeur de vue et son esprit de justice sont connus.

C'est un témoignage, tout de même, qu'il est bon d'enregistrer et il serait à espérer que les autres feuilles de langue anglaise qui sont toujours disposées à regarder d'un air de pitié et de mépris la province canadienne française de Québec relise ces quelques lignes basées sur des chiffres.

A. N.

UNE BONNE LETTRE

Les droits, par traité, du français

Monsieur A. H. de Trémaudan vient d'adresser au *Free Press* une lettre énergique, à laquelle nous donnons notre entière adhésion. Nous reproduisons cette lettre avec empressement, car elle préconise une union que nous désirons nous-mêmes ardemment :

Au rédacteur du *Free Press,*

Au moins deux journaux anglais de Winnipeg ont eu des paroles de condamnation pour le*Canadian Club*" de cette ville, parce que, en vérité, cette institution respectable a osé dire que les droits d'une langue, protégés par traité, ont droit au respect. L'un de ces journaux s'est contenté d'assurer les messieurs par qui la résolution avait été adoptée, qu'un tel traité n'existait pas.

L'autre est allé plus loin et a pratiquement avisé ses lecteurs que s'il existait, personne n'avait besoin d'y prendre garde. En d'autres termes, que la signature de leur roi n'avait aucune valeur et que le papier auquel elle était attachée n'était rien de plus qu' "un chiffon de papier." Bien plus, que ce serait manquer de patriotisme et n'être pas canadien que d'entretenir d'autres vues.

C'est chose vraiment incroyable qu'on puisse lire des choses aussi séditieuses dans un pays qui prône sa loyauté, à une époque où les fils des deux pays qui étaient partis au traité dont il a été question, bien qu'ils n'aient pas été nommés, prennent part eux-mêmes aux combats.Et pourquoi tout ce bruit? S'il n'y a pas de traité il ne peut pas y avoir de mal à en parler. S'il en existe un, on doit en respecter les termes. Sûrement ceci doit être élémentaire dans un pays britannique, où l'on aime la liberté. Naturellement, le fait qu'il s'est soulevé tant de rage indique bien clairement que le traité existe de fait et qu'on a l'intention, en certains quartiers, d'en violer les termes.

Mais les éditeurs des deux journaux en question, et les autres qui partagent ou peuvent s'apprêter à partager leurs vues, devraient savoir ceci: que, qu'il y ait traité ou qu'il n'y en ait point, nous, d'origine française, avons bravé des attaques du même genre depuis plus d'un siècle et demi, et que néanmoins nous représentons encore un tiers de la population ; que tous les essais de fusion et d'assimilation qu'on a pû mettre en œuvre pendant ce temps ont lamentablement échoué; qu'il y a longtemps que nous nous sommes décidés à retenir notre langue et notre religion, et que tout ce que la rage et le fanatisme peuvent faire pour nous changer ou nous soumettre n'aboutira à rien; que la persécution ne peut avoir qu'un résultat pratique, celui de nous faire nous rallier pour notre défense et notre protection. C'est ce que nous faisons, sans doute avec moins de bruit que nos adversaires n'en font, mais certainement avec succès, ainsi que l'indiquent les présentes activités de nos diverses associations dans cette bonne Province de Manitoba.

Il est vrai qu'on pourra nous forcer à payer doubles taxes afin de pourvoir à l'éducation des enfants de l'autre portion de la population, ainsi que la chose se pratique depuis des années dans cette bonne ville de Winnipeg (à la honte des gens qui ont ainsi profité de cette spoliation légalisée). Ceci ne nous vaincra pas le moins du monde; chose étrange, nous n'en serons que plus forts, nous n'en tiendrons que plus ferme, car l'adversité est bonne conseillère : elle ne manque jamais de produire de bons fruits. Nous marcherons dans la vie connaissant les deux grandes langues du monde, l'anglais et le français, et lorsque le jour viendra où nous aurons à prendre part aux luttes mondiales, partout dans les tranchées nous serons chez nous. Nous n'aurons pas besoin d'aller nous mettre aux genoux des membres d'une société quelconque et les supplier de nous apprendre l'anglais, comme la chose se pratique en ce moment pour les soldats canadiens de langue anglaise à Winnipeg à l'égard du français.

Nous aimons nos frères anglo-saxons. Nous sommes tout prêt à vivre amicalement à leurs côtés, voire même à parler leur langue; mais il ne faut pas nous demander de devenir Anglo-saxons nous-mêmes : la chose est simplement impossible. Tout ce qu'il y a au monde de tyrannie genre prussien, de fanatisme aveugle, de sociétés ténébreuses, d'orangisme frénétique, ne saurait faire passer le coq gaulois par le moule nécessaire pour en faire un lion ou un (bouledogue) britannique.

A. H. DE TRÉMAUDAN.

Toute la mesure du patriotisme de M. Carvell est démontrée

Un monsieur qui a un toupet peu ordinaire.—L'histoire d'une lettre et d'un contrat.

Ottawa.—Le ministre de l'Agriculture hier soir, a servi un bouillon au député rouge Carvell.

L'hon. M. Burrell a lu une lettre qu'il a reçue de M. Carvell dans laquelle celui-ci demandait un contrat pour un de ses amis pour fournir du foin au gouvernement, et dans laquelle il se plaignait que les prix payés n'étaient pas assez élevés. M. Burrell lut aussi sa réponse à M. Carvell, qui était que des mesures avaient été prises pour que dans toutes les opérations commerciales en rapport avec les contrats de guerre, des profits raisonnables seulement soient réalisés par les entrepreneurs, et qu'il n'y ait pas d'exploitation.

L'hon. M. Burrell demande alors à M. Carvell pourquoi il n'a pas lu cette lettre à la Chambre la veille.

M. Carvell: "C'est que cette lettre était tellement insignifiante qu'elle ne valait pas la peine d'être mentionnée."

M. Burrell: "Je me demande de quelle étoffe est fait le député de Carleton, N.B., pour avoir assez de toupet pour venir en cette chambre représenter faussement les faits, tronquer aussi les faits, et calomnier les gens qui valent mieux que lui."

L'hon. M. Burrell a relevé une partie du discours de M. Carvell ou celui-ci prétendait que le ministre de l'Agriculture avait discuté avec lui certaines irrégularités dans les contrats de foin, et que M. Carvell avait menacé de faire tout un potin autour de certains contrats.

M. Burrell avait alors à démontrer à M. Carvell que le gouvernement n'était nullement responsable de certaines irrégularités qui auraient pu se glisser au sujet de certains contrats et que c'était préférable dans l'intérêt de la cause commune de passer la chose sous silence, en attendant du moins la fin de la guerre. M. Carvell s'écriait alors que si on ne lui accordait pas ce qu'il demandait, il crierait bien fort au scandale. L'hon. M. Burrell rappelle ces faits, et dit qu'à ce sujet, M. Carvell avait dit: "Le ministre de l'Agriculture m'a demandé pour l'amour du bon Dieu de ne rien divulguer à propos de certains contrats de foin, car c'était de nature à nuire au gouvernement." Or, continue M. Burrell, je n'ai jamais fait semblable remarque à M. Carvell, et lorsqu'il vient débiter des sornettes, il dit des choses aussi fausses qu'elles sont absurdes.

L'hon. M. Burrell: "Je préférerais sortir du cabinet que de faire des choses répréhensibles au point de vue de ma conscience."

L'hon. M. Burrell fait remarquer que dans la phase critique que nous traversons, à cause de la guerre, li y a certains faits qu'ils vaut mieux ne pas rendre publics, attendu qu'ils seraient plutôt de nature à nuire à la cause commune s'ils étaient connus.

Témoin, en 1902, lors de la guerre d'Afrique, l'hon. M. Fisher, ministre de l'Agriculture, refusait de divulguer certains faits concernant des achats de guerre, en alléguant que ce n'était pas dans l'intérêt du public. Les conservateurs n'ont pas alors insisté, comprenant toute la sincérité du gouvernement. C'est la même chose qui se répète aujourd'hui, moins cependant l'attitude de M. Carvell."

On a entendu, continue l'hon. M. Burrell, le député de Carlton, N.B., faire des protestations de patriotisme, avec des éclats de voix des plus touchants. Or, il serait peut-être intéressant de voir un moment jusqu'où peut aller le patriotisme de M. Carvell. Il a été mêlé déjà à des contrats pour fournir du foin au gouvernement lors de la guerre d'Afrique et l'on sait avec quel sentiment de patriotisme et désintéressement il a agi.

M. Carvell, dans son discours de mardi, avait très candidement fait l'admission en Chambre, que sa compagnie et les sous-entrepreneurs s'étaient entendus pour ne pas payer aux cultivateurs plus de $8 la tonne, pour le foin non pressé. L'hon. M. Burrell produisit, en ce moment, copie du fameux contrat rédigé par M. Carvell lui-même au temps où il était secrétaire de la compagnie qu'il dénonce aujourd'hui, avec une si grande violence, parce qu'elle avait obtenu une commande du gouvernement. Il s'agissait d'un contrat passé en 1902 entre la New-Brunswick Hay Co., et A. C. Smith & Cie., de St-Jean, N.B. La "New Brunswick Hay Co." s'engageait à payer à Smith, le sous-entrepreneur, $10.25 la tonne pour le foin pressé, et mettait Smith dans l'obligation de ne pas payer plus de $8 la tonne aux cultivateurs, pour le foin non pressé. Après avoir levé le voile sur cette transaction, le ministre de l'Agriculture fit cette remarque : "Le député de Carleton me prend à parti, parce que je n'ai pas insisté sur l'opportunité de payer des prix plus élevés aux cultivateurs." Voici la copie du contrat rédigé par lui et dans lesquels il avait inséré, une clause à l'effet que les cultivateurs ne reçoivent pas de prix plus élevés pour leur foin.

DEUX DISCOURS, DEUX ACCUEILS

(L'Action Catholique)

On dit que la presse anglaise nous ignore; c'est vrai, mais c'est parti-pris chez elle; il y a quelques jours, Sa Grandeur Mgr Bruchési a prononcé deux discours de non moindre importance; le premier, qui ne les obligeait à aucun examen de conscience, a reçu de tous les journaux anglais du pays la plus large hospitalité: le second, qui, en réclamant justice pour nos frères d'Ontario, pouvait mettre en mauvaise posture les feuilles qui leur en veulent, a été accueilli par une conspiration du silence on ne peut mieux concertée.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

Chronique de la Province

LE PAS, Man.

M. J. M. Cousineau, de Star City, Sask., arrivait au Pas, avec sa famille, la semaine dernière. Il a loué la maison de M. A. Dupuis, près du "Hudson Block", où il ouvrira une maison de pension immédiatement.

—Mercredi midi 19 janvier, s'éteignait à l'âge avancé de 80 ans, Madame Cornélie Cuillerier, épouse de M. Louis Cuillerier, sr., entourée de se senfants, petits enfants et arrière-petits-enfants. En elle disparait la plus âgée des catholiques du Pas. Le vieux couple édifiait la population catholique de notre ville par son assiduité aux offices divins, et maintenant, ne plus voir cette bonne vieille occuper sa place habituelle dans le premier banc de l'église laisse dans les cœurs une impression de tristesse; aussi, pour exprimer leurs sympathies à son égard plus de 250 personnes étaient présentes aux funérailles qui avaient lieu vendredi matin. Sa Grandeur Monseigneur Charlebois officiait au service funèbre. La défunte laisse pour pleurer sa mort, son mari, deux fils, MM. F. Cuillerier, président du cercle Canadien-Français, et Louis Cuillerier, jr., une fille, Madame Kibble et un grand nombre de petits enfants et arrière-petits-enfants.

—Jeudi 20 janvier, à une assemblée du conseil de ville, la candidature de M. Philippe Taillon, comme assistant-secrétaire pour la ville du Pas, a été acceptée parmi un grand nombre d'autres. C'est la premiere fois depuis son incorporation, en 1912, que le conseil de ville prend à son service un Canadien-français.

Naissance.—A M. et Mme A. Thivierge, un fils, né dimanche 16 janvier, baptisé le même jour des noms de Maurice-Pierre-Joseph. M. et Mme P. D. Leggero étaient de cérémonie au baptême.

D. F. DE TRÉMAUDAN.

La croisade turque du Kaiser

Voilà donc les Allemands à même d'envoyer au seuil du désert de Suez, comme en Mésopotamie, quelques produits de Krupp. Mais le désert entre la Palestine et l'Egypte s'étend sur deux cent cinquante kilomètres. Comment le traverser ? A la rigueur, on pourrait y mettre un rail. Mais pour une locomotive, il faut beaucoup d'eau. Leurs archéologues, qui ne cessent de prononcer dans tous les sens, à travers l'Asie, leurs curiosités variées (je vous parlerai un jour de ce que j'ai vu de la mission Oppenheim), ont-ils fait les sondages qui permettent de creuser utilement des puits ? Les Pères qui ont l'habitude d'organiser les caravanes de la Terre Sainte au Sinaï et à l'Egypte disaient, il y a un an, à celui qui les interrogeait, que la traversée du désert pour une armée était impossible. Le fait est, pourtant, que l'armée turque a passé. Mais était-ce une armée ? Des bandes trop faibles pour agir sur l'Egypte. L'arme de Djemal, dont Mackensen prend le commandement, pourra-t-elle surmonter, si elle est encombrée de l'attirail d'une guerre à l'allemande, ces 250 kilomètres de sable qu'avaient péniblement franchis des bandes musulmanes à l'avance sacrifiées ? L'événement nous le dira. Tout présage qu'elle arriverait fatiguée, inquiète de ses derrières, et pour trouver, cette fois, des organisations défensives qui ne permettront plus de franchir le canal.

En réalité, toutes ces opérations allemandes sont remarquablement dessinées par des gens d'imagination qui savent tirer de leurs ressources tout ce qu'elles renferment et un peu plus encore. C'est superbe d'arriver de Berlin au Sinaï et à Kerbella pour exécuter des plans allemands avec moyens allemands, et l'on serait d'abord tenté d'accuser d'infériorité l'intelligence de la Quadruple. Mais s'il se trouvait qu'il y eût de la mégalomanie dans le cas allemand, l'apparente timidité des alliés serait toute justifiée, et leur réserve deviendrait la saine raison.

Dès maintenant, il saute aux yeux qu'il y a une part considérable de charlatanisme dans ces préparatifs bruyants du Kaiser. Il dit qu'il veut en finir avec l'Angleterre, en se jetant à la fois sur Calais, sur Suez, sur les Indes. Je crois que plus immédiatement et plus simplement il va tenter de se jeter sur Salonique. En Asie, son plan est de faire illusion, il veut à la fois tromper son peuple et l'Islam. Il cherche à se donner en Egypte et aux Indes un prestige supérieur à celui de l'Angleterre. Il espère intimider et éblouir plutôt qu'arriver à frapper. Son grand effort, c'est pour mettre en mouvement l'esprit religieux de l'Islam.—*L'Echo de Paris.*

MAURICE BARRES.

AVIS

Prenez avis qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session par la Compagnie "Central Western Canada Railway" pour un acte donnant du délai pour commencer et finir la construction de sa ligne de chemin de fer.

Daté à Ottawa, ce 22ème jour de décembre, A.D. 1915.

PRINGLE & GUTHRIE,
9-14 Avocats.

BUREAU DES TERRES DU DOMINION, DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 14ème jour de février, 1916, les terres à culture suivantes seront mises à la disposition du public qui voudrait faire ses entrées comme Homestead.

Township	Rang	Meridien
14	15	East of P.M.

Excepté toutes les terres occupé par les colons, les terres d'écoles et les terres de la Cie de la Baie d'Hudson.

Daté à Winnipeg, le 13ème jour de février, 1916.

L. RANKIN,
Agent des Terres du Dominion.
12-14

GENERAUX AMPUTES

En annonçant que le général Gouraud, glorieux amputé, va recevoir un nouveau commandement, *Paris-Midi* ajoute :

Il y a des précédents célèbres. On cite: le général Pau, le maréchal Baraguay d'Hilliers, qui, manchot du bras gauche depuis Leipzig, fit les campagnes d'Alger, de la Baltique et d'Italie; lord Raglan, qui commandait l'armée britannique devant Sébastopol, après avoir perdu le bras droit à Waterloo, et mourut du choléra avant la fin de l'expédition de Crimée; le général Daumesnil, qui perdit une jambe à Wagram et fit, en 1814, à Blücher, qui le sommait de rendre le fort de Vincennes, cette réponse historique: "Je vous rendrai le fort quand vous m'aurai rendu ma jambe." A une deuxième sommation: "Mon refus sera la dot de mes enfants." A une troisième sommation, il fit voir au parlementaire prussien les caves du fort pleines de poudre, et il eut encore ce mot: "Dites de ma part au général Blücher que quand le moment sera venu de faire sauter le fort, je n'aurai pas besoin de lui."

Paris-Midi oublie l'un des héros de la guerre de Trente Ans. Josias de Rantzau, général danois, passé au service de la France qui, bien qu'ayant perdu une jambe, un bras et un œil, sans compter sept autres blessures, n'en demeura pas moins à la tête des armées du Roi.

Rantzau n'était plus qu'une moitié d'homme, quand il aida Condé à remporter la victoire de Rocroi.

UN CANADIEN ERRANT

Le deuxième numéro de la revue *Un Canadien Errant*, de M. Ernest Bilodeau, paraîtra en date du 22 courant et promet d'être fort intéressant. On y trouvera d'abord une page d'histoire du Canada intitulé "Le premier visiteur blanc du Mont-Royal", à propos de la visite de Jacques-Cartier à la bourgade d'Hochelaga en 1535. Puis dans une note plus moderne, "M. Pomerleau et le féminisme", où le lecteur retrouvera toute la bonhomie et le gros bon sens amusant du vieux "type" créé l'année dernière par l'auteur des "Propos plus ou moins parlementaires." Nous croyons que l'on s'arrachera cette semaine les aperçus de "M. Pomerleau sur le féminisme." Viendra ensuite une délicate bluette de la fine chroniqueuse Michelle LeNormand, qui se complaît à étudier l'âme charmante des petits enfants. Le tout saupoudré d'extraits choisis de Veuillot, de M. Bourassa, de Péguy, etc., qui feront de cette livraison du *Canadien Errant* une véritable petite anthologie que chacun voudra lire et conserver.

Le *Canadien Errant* ne sera mis en vente que dans les principales librairies, et ne sera adressé qu'aux personnes qui en auront fait la demande par écrit à "Revue, Casier 234, Montréal." L'abonnement est de soixante-quinze sous par année.

Cité de St. Boniface

Soumissions pour uniformes et bottines des Polices et des Pompiers

Des soumissions cachetées et marquées "Soumissions pour les uniformes et bottines des Polices et Pompiers" adressées au Secrétaire-Trésorier de la Cité de Saint-Boniface, seront reçues jusqu'à cinq heures, jeudi le trois février 1916.

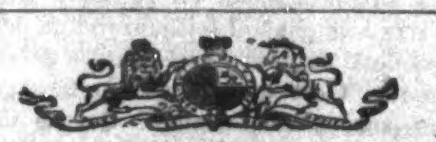
Les renseignements et les spécifications seront fournies par le Chef des Départements de Police et Feu.

La plus basse ou aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Par ordre,

L. MARCIL,
Chef de Police et Feu.

St. Boniface, 25 janvier 1916. 13-14



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Chez Nous et autour de Nous

Les parades militaires qu'on nous annonce pour le temps du carnaval comprendront 12,500 hommes, avec fanfares, artillerie, cavalerie, infanterie.

Le referendum sur l'Acte Macdonald aura lieu le 13 mars. Ceci paraît enfin définitif.

La semaine prochaine sera la *semaine du carnaval*. Ça continuera jusqu'au 19 février. Il y aura fêtes de circonstances à Winnipeg: jeux, parades militaires quotidiennes dans les rues, concours dans les patinoirs, sorties en raquettes, conventions, programmes spéciaux dans les théâtres, prix réduits dans les magasins décorés pour la circonstance, illumination dans la ville. Les chemins de fer donneront des taux d'excursion sur toutes leurs lignes; les billets seront en vente du 12 au 16 février, le retour des voyageurs dans leurs localités respectives devant s'effectuer pas plus tard que le 22 février.

L'assemblée générale de la société Suisse de Bienfaisance de Manitoba a eu lieu le 28 janvier 1916, au Manitoba Hall.

Après rapport des différents comités, les membres suivants ont été appelés à la direction de la société pour l'année courante :

Président: Monsieur M. A. Baroni.

Vice-président: M. H. Herzog.

Secrétaire-correspondant: M. H. O. Paerli.

Secrétaire-caissier: M. F. Heim.

Trésorier: M. A. L. Monnin.

Monsieur le Consul Suisse John Erzinger, sr., honorait l'assemblée de sa présence, ainsi que M. le Professeur C. E. Muller, de l'Université de Manitoba, nouveau membre de la société.

Le soldat Patrick Riel, du 8e bataillon de carabiniers de Winnipeg a été tué le 14 janvier par un obus. Il était un des meilleurs francs-tireurs de la seconde brigade d'infanterie. A lui seul, il a tué 29 Allemands. Patrick Riel était un parent du fameux Louis Riel, l'auteur de l'insurrection du Nord-Ouest.—*Norwood Press*, colonne française.

M. Léon Bourque, ex-assistant ingénieur de la ville de Saint-Boniface est revenu dernièrement d'Ottawa à Saint-Boniface: Tant il est vrai de dire que lorsqu'on connaît l'eau de la Rivière Rouge, il faut venir et revenir en boire.—*Norwood Press*, colonne française.

ALLIANCE FRANÇAISE

L'honorable juge Prud'homme a prononcé jeudi dernier une très savante conférence, *sur l'origine et l'histoire du droit coutumier anglais*, devant les membres de l'Alliance Française.

L'auditoire a été très intéressé par cette conférence.

LA GUERRE

Paris, 27. — Violents combats d'artillerie en plusieurs endroits, surtout dans la région de Neuville-St-Vaast, (Artois.)

* * *

Les Monténégrins paraissent avoir déposé les armes devant l'Autriche.

* * *

Londres.—Le gouvernement anglais et français rendent plus rigoureux le blocus de l'Allemagne.

* * *

Paris, 28.—Combats assez nombreux sur le front ouest; les bulletins anglais et français sont bons.

* * *

La fonte des neiges arrêtent les opérations dans l'Est.

* * *

Paris, 29.—Les Français arrêtent dès leur début plusieurs offensives allemandes dans l'Artois.

* * *

Les Italiens reprennent les hauteurs de Gorizia, un moment abandonnées.

* * *

Les Russes du Caucase remportent un succès important contre les Turcs et s'empare d'un riche butin.

* * *

Paris, 31.—Il y a de sérieux combats sur le front ouest, surtout dans la région de Lens et dans l'Artois.

* * *

Des zeppelins survolent Paris samedi, et tuent 24 personnes. Une seconde expédition est abandonnée devant la surveillance des avions français.

* * *

Les Russes agrandissent leur champ d'opération au Caucase.

* * *

Le président Wilson avertit les Etats-Unis de se tenir prêts pour la guerre.

* * *

Londres, 1.—Cinq ou six zeppelins survolent les comtés est, nord-est entre l'Angleterre et lancent des bombes. Jusqu'ici le dommage n'a pas été considérable.

* * *

Paris.—Les attaques allemandes à Loos et dans l'Artois sont définitivement repoussées.

* * *

Les Allemands bombardent violemment les positions russes dans l'Est.

* * *

Paris, 2.—Combats d'artillerie dans la région d'Arras, sur la route d eLille et sur l'Aisne.

* * *

Le raide récent des zeppelins sur l'Angleterre a tué 64 personnes ; pas de dommages matériels sérieux.

FORESTIERS CATHOLIQUES

A une assemblée régulière de la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques, tenue mercredi le 26 janvier A.D. 1916, la résolution suivante a été adoptée:

Proposé par le frère J. A. Prendergast, secrétaire-archiviste, appuyé par le frère L. Langlamet, secrétaire-financier, qu'il soit résolu :

Que la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques a aprris avec chagrin la mort de Monsieur Léon Bénard, père du frère Aimé Bénard, député d'Iberville, et aussi de Monsieur David Joyal, fils du frère Joseph Joyal. La Cour envoie aux frères éprouvés et à leur famille l'expression de ses sincères condoléances.

Que copie de la présente soit transmise aux frères éprouvés et à la presse.

J. A. PRENDERGAST,
Sec.-Archiviste.

La question d'Ontario

(Du *Quebec Chronicle*)

28 janvier 1916.

Assurément il est temps que les esprits les mieux équilibrés et les plus larges parmi les personnalités dirigeantes au Canada s'associent dans un commun effort pour voir s'il n'est pas possible de régler à l'amiable la question bilingue, à la satisfaction des parties intéressées, c'est-à-dire, à la satisfaction des citoyens du Canada. Il est clair que, tôt ou tard, il faudra arriver à régler cette question et c'est notre ferme conviction qu'il ne saurait y avoir de moment plus propice que le présent pour solutionner la question. A une époque où les soldats anglais et français meurent, les uns à côté des autres, dans les Flandres, et ailleurs, pour la défense d'une même cause, et animés par le même désir, si noble, de faire triompher les principes de la liberté, de la démocratie, de la justice et de l'humanité; alors que le sang répandu en commun forme un ciment liant dans une communion plus intime et plus stable les deux plus grandes nations du monde, on ne peut tolérer qu'il existe au Canada une catégorie d'individus travaillant à dresser et fortifier une barrière de haines religieuses et de haines de race entre les descendants, en ce pays, de ces deux mêmes races.

. . . .

Même ceux qui ne sauraient être tenus responsables et pour de si regrettables conditions et pour l'ignorance et pour les méfiances déployées, ceux-là manqueraient à leur devoir s'ils ne s'employaient pas à faire naître une atmosphère de bon vouloir, et pour faire en sorte que l'Entente Cordiale soit bien une réalité, non pas seulement une formule.

Après tout, nous qui sommes Bretons et qui nous glorifions du *"fair play"* britannique, assurément nous devons admettre que l'amour manifesté par le Canadien-Français pour sa langue, comme son désir de voir ses enfants la conserver, n'est pas seulement un sentiment légitime mais encore un sentiment respectable et honorable. Aucun homme ayant le sens de la justice — ou même celui des porportions — ne saurait y contredire.

Il y a des bigots et des fanatiques dans la province de Québec. Il y a des bigots et des fanatiques —et en aussi grand nombre—dans la province d'Ontario. L'espèce en est d'un côté comme de l'autre aussi malfaisante et cause d'autant d'acrimonies. Mais dans une province comme dans l'autre ils ne constituent qu'une faible minorité, encore que le bruit qu'ils font, comme le mal qu'ils provoquent soient hors de toute proportion avec leur nombre. Le malheur, en effet, consiste en ceci que Québec aussi bien qu'Ontario sont amenées à conclure que les déclarations de ces quelques individus représentent l'opinion de la masse.

Les politiciens des deux partis sont également à blâmer pour cet état de choses car dans le passé, les uns et les autres ont bénéficié, et ont aussi pâti, de l'exploitation de ces luttes indignes et de ces préjugés. Mais les choses en sont arrivés à un point où il n'est plus permis de laisser cette question si importante servir de balle à jouer pour les politiciens, car l'heure est arrivée où l'unité nationale doit être le but de nos efforts unanimes.

Nous avons joué avec le feu trop longtemps de part et d'autre. Si cette guerre venait à s'achever sans que se soit accompli ici une association plus harmonieuse entre les deux races, nous aurions laissé passer la plus favorable des occasions qu'elle comportait.

LE GENERAL GALLIENI

Maigre comme un clou, sec comme une allumette, haut sur pattes et tirant encore sur un blond décoloré qui ne se décide pas à devenir blanc, le général Gallieni, dans sa tenue bleu d'horizon, ressemble assez à un grand ibis des bords du Nil qu'on aurait perché le long de la Seine.

Cette silhoutte, populaire bien avant la bataille de l'Ourcq, évite avec soin de se profiler sur les foules : le ministre de la Guerre, comme l'oiseau sacré des Egyptiens, est sauvage, solitaire et colonial. Il aime la marche à pied dans les quartiers déserts et file comme un zèbre dès que les passants ont l'air de le reconnaître et, surtout, de vouloir l'acclamer. Cette cure pour maigrir a déjà fait perdre quinze livres au plus corpulent de ses officiers d'ordonnance qui avait, rue Favart, vertueusement perdu l'habitude de marcher.

Si le général Gallieni n'avait que des jambes, il irait encore loin, sans doute; mais il a surtout un *œil !*

—Avez-vous vu l'œil du ministre?... Derrière le lorgnon chevauchant un nez allongé comme un cheval de course, cet œil, d'un turquin amorti par trente ans de soleil colonial, inquiète l'interlocuteur, le scrute, le vrille, le coupe en morceaux et le dévide avec l'acuité d'un stylet corse.

C'est cet œil extraordinaire qui, jadis — notre soldat était capitaine au Soudan — avait terrifié Ahmadou et sauvé la vie de son captif. C'est cet œil, narquois et, au fond, tempéré de bonté, qui a vu, au début de septembre, le glorioleux Von Kluck s'aventurer le long du camp retranché de Paris en se couvrant dédaigneusement de lui par une simple flanc-garde, aussi méprisante que téméraire... Le grand ibis, tranquille et sûr, d'un coup de bec a aussitôt cloué au sol le rat prussien et l'a rejeté battu, sanglant et stupéfait, dans un trou d'où il n'a jamais pu ressortir.

* * *

Le général Gallieni a, dès son premier galon de sous-lieutenant, à Bagance vestimentaire de cavalier ; ses botes ont toujours fait le désespoir des photographes : elles sont destinées à la marche en terrains variés et pas du tout à l'iconographie des hommes du jour. A un visiteur qui s'asseyait naguère par mégarde sur son képi — défraîchi par plus de six ans de grade — le général, pour rassurer le maladroit, confus et désolé, lui a dit avec un sourire: "Heureusement que vous ne l'avez pas trop abîmé : je n'ai que celui-là... et un vieux !" Il est simple et sobre dans sa tenue comme dans son régime : jamais de viande ni d'alcool ; tous les légumes et tous les fruits des deux mondes; l'eau du marigot le plus voisin, fût-elle saumâtre, et sans la moindre goutte de tafia. Cette sobriété de végétarien — qui avait fait de Sarcey l'écrivain le plus ventru de la littérature française — a laissé à l'ex-Gouverneur de Paris la sveltesse, l'aspect et la souple allure d'un jeune chef d'escadron d'artillerie du Directoire. Un autre talisman l'a conservé très alerte : le général Gallieni est un des premiers savants homéopathes de ce temps. C'est un virtuose du dosage des poisons bienfaisants. Qui ne l'a pas vu, aux colonies, distiller à l'un de ses fiévreux, perdu dans la brousse, les granules subtils et les fluides verts du docteur Marçais, ne sait pas ce qu'il peut entrer de minutie infinitésimale dans la cervelle de nos meilleurs soldats.

Ce n'est pas à l'homéopathie, bien sûr, que notre ministre de la Guerre doit sa célérité déjà ancienne à travers le monde. Le vainqueur de Mahmadou-Lamine, du Dé-Tham et de Rabozaka a déjà vécu l'existence d'un héros de poème épique. On lui a, le plus souvent, confié des cas désespérés; il les a toujours mués en victoires avec un bonheur insolent.

Montagnard pyrénéen — comme Joffre, qui fût longtemps sous ses ordres avant de devenir son chef et qui aime à le réclamer comme le plus affectueux de ses frères d'armes — le général Gallieni ne se satisfait pas d'avoir conquis à la France un empire plus vaste que la métropole : ses amis, ses soldats — ambitieux, pour lui qui ne l'est pas du tout — espèrent de son étoile qu'il aura encore à parachever de grandes choses.

Un quart de siècle vécu parmi les Orientaux et les fétichistes lui a donné une sorte de fatalisme qui ne veut rien savoir de son destin. De là sa sérénité à tous les tournants de la vie et son sang-froid devant les heures critiques : il a su les dominer avec un flegme heureux ; les indigènes ont cru à des *grisgris* tout puissants, cousus dans les doublures de son kaki : il les avait, en réalité, dans la peau; c'était, avec un sang-froid que rien ne trouble, une méthode de proconsul romain partout où il a dû, avec une poignée d'hommes, coloniser des peuples qui, sur notre frontière de l'Est, versent leur sang, avec le nôtre, sous le drapeau victorieux de la France.

* * *

Le général Gallieni connait et pratique la politique des races ; mais celle des parlementaires lui est inconnue. Il a devant elle des ingéniutés de Huron. On ne lui sait ni une histoire de femmes, ni une affaire politique. Pas mondain pour un sou, réfractaire aux séductions de Paris, qui ont exalté ou perdu tant de guerriers, le général passa, dans les salons, pour "un sauvage." C'est le méconnaître : il se laisse fort bien apprivoiser mais il est difficile à rejoindre, et depuis sa captivité chez Ahmadou, personne ne peut se vanter de l'avoir mis en cage.

En politique surtout il se glorifie d'être incompétent : jamais il n'a bien saisi les différences qui séparent les radicaux des socialistes et les ministères homogènes de ceux qui ne le sont pas. S'il se connaît merveilleusement en hommes, il ignore tout des partis. Républicain, il n'a jamais servi que la République tout court: Gambetta, Waldeck-Rousseau, Jules Ferry et M. de Mun — pour ne citer que des morts —l'ont admiré; mais ils souriaient, attendris, de son ingénuité de soldat devant les politiciens.

D'ailleurs, cette ingénuité, à force d'être naïve, n'était peut-être pas, au fond, si ingénue: les agitateurs qui ont voulu le gagner à leur cause et, à ses retours de chez les sauvages, le faire cavalcader à leur tête, sont devenus ses pires ennemis après lui avoir tressé des guirlandes; car il leur a ri au nez dès qu'ils ont fait mine de lui tendre l'étrier du cheval noir de la Boulange. Ce fantassin montagnard ne s'est senti solide que sur son hongre de bataille; la haute école du cirque politique lui fait l'effet d'un casse-cou.

Jadis, en temps de paix, on lui avait déjà proposé d'être ministre. Il a demandé aux officieux qui le tataient à ce sujet : Un ministre peut-il n'assister jamais au Conseil et ne pas mettre les pieds à la Chambre ? — Hum !... c'est bien difficile.—Alors c'est impossible ! a dit le général. La Guerre l'a cependant déterminé.

Sa devise, c'est : "Jusqu'au bout !" Son programme : "Tout pour la France !" Sa vie de soldat leur a été fidèle; sa destinée les a réalisés. "Le défenseur de Paris a eu la joie de le sauver des Huns: des *autres* aussi.

Il aime son pays avec la passion d'un soldat qui a, pendant des années, combattu pour lui loin de son foyer. Sa famille, ses petits-enfants — qu'il gâte jusqu'au scandale et qui le tyrannisent avec adoration — de très rares amis, quelques bons livres, les souvenirs d'une tendresse encore douloureuse et chère absorbent ses loisirs.

Enfin, ce buveur d'eau a créé et fait pousser un vignoble énorme entre Valescure et la mer. Et, après sa carrière militaire, dont il ne parle jamais, c'est son vin qu'il aime le mieux — sans en boire — et dont il se vante souvent, et c'est la seule intempérance... de langage qu'il ait gardée du Midi natal.

BING.

LE CLUB "LE CANADA"

Ce nouveau club publie la lettre circulaire suivante :

Le but du club est de promouvoir les intérêts sociaux et nationaux des habitants de langue française du Manitoba; de réunir sur un même champ d'action, les meilleurs éléments dont se compose notre population, sans distinction de parti ou d'intérêts particuliers quels qu'ils soient; en un mot, d'établir au sein même de notre belle province, un centre d'activité où la race toute entière puisse former un tout solide en vue des luttes présentes et futures.

Le club sera incorporé sous le plus court délai possible.

Le capital proposé est de $5000.00 divisé en 500 actions de $10.00 chacune, payable $5.00 comptant et $5.00 dans le délai de 12 mois.

Le club commencera ses opérations lorsque le montant des souscriptions aura atteint le chiffre de $2000.00 et que sur ce montant $1000.00 auront été versés.

Afin d'éviter tout monopole, nul actionnaire ne pourra souscrire et posséder plus de cinq actions et tout membre n'aura droit qu'à un seul vote, quelque soit le nombre de ses actions.

Tout actionnaire aura le droit de libérer ses actions au moment de la souscription ou avant que l'année soit révolue.

Les membres du club seront connus comme : membres honoraires, membres actionnaires et membres actifs

Pour être reçu membre, il suffira d'être de langue française, de jouir d'une bonne réputation et d'être présenté par deux membres. L'admission devra être sanctionnée par le bureau d'administration.

Toute personne parlant français et accompagnée d'un membre, pourra être admise aux salles du club sans autre formalité.

La SEULE langue parlée dans le club sera la langue française.

Le bureau d'administration se composera d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un comité de cinq membres.

Il y aura une assemblée annuelle générale des actionnaires pour recevoir le rapport de l'année écoulée, pour procéder à l'élection des administrateurs de l'année courante et pour discuter toutes questions relatives aux intérêts du club.

SA RAISON D'ETRE

Dans la crise sérieuse que nous traversons, il faut absolument grouper, sous le glorieux étendard de notre langue française, (la plus belle des langues modernes; celle que Charles-Quint appelait La langue des Hommes), tous les éléments français du Manitoba. La négligence à l'endroit des intérêts français, la simple indifférence même, serait un abandon de notre honneur national... Le nombre et l'acharnement de nos ennemis nous font un devoir de lutter énergiquement et de suivre un plan de défense.

Nous sommes entourés d'Anglo-saxons, et l'Anglo-saxon, qui a le plus profond respect pour la force, a par contre, le plus absolu mépris pour l'âme timide qui cède. Un individu de l'Ontario disait, dernièrement, dans un wagon du C. P. R. : *If the French Canadians won't learn their religion in English, let them go to hell ! ! !* et un autre de dire : *To hell with the French !* Ceux-là mêmes riraient de nous si nous les laissions, eux et leurs pareils, empoisonner l'âme, l'esprit et le cœur de nos enfants en en faisant ce qu'il y a de plus vil et de plus bas au monde : des renégats ! Si nous parlons français nous le devons aux luttes incessantes de nos devanciers. Soyons dignes d'eux !

Donc, tous, tous, sans exception : Français, Canadiens-français, Métis-français, glorieux Belges de langue française, Suisses, et tous ceux qui parlent le beau verbe français, groupons-nous tous autour des hommes de cœur qui, en nous formant en un bloc compact au club "Le Canada," veulent travailler sans relâche pour la conservation de la langue française, en ce pays.

A l'œuvre donc ! et la détermination sera un gage assuré du succès !

Pour plus amples renseignements s'adresser à Monsieur le Secrétaire du Comité provisoire du club "Le Canada," chambre 300, édifice Nanton, ou Casier postal 638, Winnipeg.

LA DETTE DU CANADA

(*L'Evénement*)

Afin de mieux combattre le sentiment patriotique du peuple canadien, les adversaires de la participation du Canada à la guerre actuelle colportent toutes sortes de fausses nouvelles au sujet du coût de cette participation. Ils disent d'abord que la dette nationale a doublé depuis le 1er août 1914 et que, dans les prochains douze mois, elle augmentera de près d'un demi-billion ! Il convient de ne pas laisser passer ces deux faussetés sans correction.

En juillet 1914, à la veille de l'explosion de la guerre, la dette du Canada était de $444,418,893, en comptant toutes les obligations du gouvernement, mais le trésor contenait des valeurs pour $124,000,000. Cette dette pouvait se dénombrer comme suit :

Dette fondée	$320,213,084
Billets promisoires	8,273,333
Billets du Dominion	115,932,476
Total	$444,418,893

Aujourd'hui, la dette globale du Canada, est de $705,666,065; mais le gouvernement, d'après le dernier bulletin du ministre des finances, possède encore en banque de l'argent liquide pour une valeur de $205,000,000, contre $124,000,000 qu'il y possédait en juillet 1914; la dette actuelle est donc réellement de $500,000,000. C'est-à-dire que cette dette a augmenté en 16 mois de guerre de $170,000,000. Voilà pour le passé.

Quant à l'avenir, sans être prophète, l'on peut affirmer hautement qu'il ne saurait être question pour le gouvernement canadien de dépenser cette année, à part son budget d'administration, une somme de $500,000,000. Même si le gouvernement réussit à lever 250,000 hommes de troupes fraîches durant les douze mois qui vont commencer, il est peu probable que ses frais soient de plus de $250,000,000 pour les dépenses militaires, soit la moitié de la somme rêvée par les adversaires du gouvernement.

Il convient d'ajouter que les mêmes gens qui grossissent, pour les besoins de leurs injustes critiques, les chiffres de la dépense militaire du Canada, se gardent, autant que possible, de faire ressortir les qualités administratives et les succès du gouvernement conservateur. Ils ne disent pas, par exemple, que le revenu du Canada, pour les neuf dernierse mois, est de plus de vingt millions supérieur à celui de la période correspondante de l'an dernier et que tous les départements de recettes ont marqué une augmentation sensible dans leurs affaires. Ils se gardent surtout de faire constater à leur public que les dépenses administratives ont pouvait (de plus de $11,000,000) été réduites autant que faire se durant ce même laps de temps, de même que les dépenses pour fins de travaux publics et de subsides aux chemins de fer (nouvelle réduction de plus de $5,000,000) !

Naissance

Mme G. R. Brunet, un fils, Joseph-Antoine-Paul-Bernard, baptisé le 29 janvier. Parrain et marraine: M. et Mme J. O. Brunet.

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balcon: les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

AVIS

Attendu que les Commissaires du District Scolaire de Saint-Boniface, No. 1188, ont passé un règlement, No. 51, afin d'emprunter la somme de quatre-vingt-cinq mille dollars ($85,000.00) par l'émission et la vente de débentures pour l'agrandissement de l'Ecole Provencher, située dans le dit district.

Et attendu que les Commissaires du dit District Scolaire de Saint-Boniface No. 1188, suivant les dispositions de l'Acte des Ecoles Publiques, ont prié le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Boniface, de soumettre le dit Règlement No. 51 au vote des électeurs municipaux dûment qualifiés.

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface, par un Règlement No. 1133, a décrété que le vote sur le Règlement No. 51 de la dite Commission Scolaire sera enrégistré, lundi, le 28 février, A.D. 1916, à partir de neuf heures du matin jusqu'à huit heures du soir de la même journée, et pour les fins de recevoir le vote des électeurs dûment qualifiés, des bureaux de votation seront ouverts aux heures sus-mentionnées, et aux endroits suivants :

QUARTIER No. 1

Bureau de Votation No. 1 au, ou près de la rue Laflèche et l'avenue Provencher.

QUARTIER No. 2

Bureau de votation No. 2 au, ou près du coin de l'avenue Taché et la rue LaVérendrye.

QUARTIER No. 3

Bureau de votation No. 3 à, ou près de l'Hôtel-de-Ville.

QUARTIER No. 4

Bureau de votation No. 4 au, ou près de la rue Kenny et la rue Marion.

QUARTIER No. 5

Bureau de votation No. 5 au, ou près du coin de la rue Marion et l'avenue Taché.

Son Honneur le Maire fera la nomination, à son bureau, à l'Hôtel-de-Ville, à 5 heures de l'après-midi, le 26 février 1916, des personnes qui sont intéressées, soit pour promouvoir le passage du dit règlement ou s'y opposer, pour être présent aux différents bureaux de votation, et au compte final des votes par le Greffier de la Ville de Saint-Boniface, respectivement.

Et mercredi, le premier jour de mars, A.D. 1916, à son bureau à l'Hôtel-de-Ville, à midi, le dit Greffier fera le compte final des votes reçus pour ou contre le dit Règlement.

Daté à Saint-Boniface, Province du Manitoba, le 26ème jour de janvier, A.D. 1916.

J. B. COTE,
Greffier.

14-16

THEATRES

Walker—L'assistance continuelle du public aux vues animées du Walker aide à maintenir l'excellence du programme; il y a quatre représentations au lieu de deux pour cette semaine, avec changement lundi prochain. 1. Ouverture; 2. Vues de la guerre; 3. Solos par Mlle Grace Chadboume et Geo. T. Morgan, de St-Paul, Minn. et une comédie en cinq actes; heures d'audition: 2.30; 4.30; 7 hrs. jusqu'à 11 heures.

A l'*Orpheum*, rue Fort—Vaudeville; matinées à 2.15 hrs. et le soir à 8.15 hrs.; le guichet aux billets est ouvert de 10 a.m. à 9 hrs. p.m. On peut retenir ses billets par téléphone, No. 698 Main Prix: matinée 25c; soir, 15, 25 35, 50, 75 cts. Programme pour la semaine prochaine :

Programme spécial pour la grande semaine du carnaval "Bonspiel" : George Damerel et Myrtel Vail, Cie., dans une comédie intitulée "Temptation"; Dugan et Raymond, dans "The Auto Knows Better"; Bankoff et Girlie danse et chant; violon par Mlle Hunter, et chant par M. W. Hallan; Dupré et Dupré, bicyclistes ; Mlle Julie Ring et sa sœur, comédie, et "The Yankee Grl."

Dominion, Ave. Portage Est. Téléphone M. 4212.—Acteurs permenents; matinées: les mardis, jeudis, samedis. Prix: 25c; le soir, les prix sont 15 à 50 cts. Le programme de cette semaine :

"The Morals of Marcus"; la semaine prochaine, pour le carnaval, "The Two Orphans."

Vaudeville Pantages, rue Market Est. Téléphone No. 660 Main : trois représentations par jour, à 2.30 hrs., 8 hrs. et 9.30 hrs. p.m. Prix: de 10 à 25 cts. Programme pour la semaine prochaine :

Cette semaine, Daniel Makerenko, Faber et Waters, "The Creightons", les frères Mitchell, Edward Farrell et Cie.; "After the Wedding"; vues animées et orchestre.



Soumissions

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m., mardi, le 15 février 1916, des soumissions séparées pour la fourniture de "balais, pinceaux et brosses," "chaînes," "charbon," "quincaillerie," "boyaux," "huiles et graisses," "articles d'étoupage (packing)," "peinture, huile à peinture, etc." "câbles de Manille," "câbles métalliques," "tuyaux à vapeur, valves et garnitures de tuyaux à vapeur," requis pour les dragues du ministère, dans le Manitoba, durant l'exercice financier 1916-1917.

Chaque soumission devra être envoyée dans une enveloppe séparée cachetée, adressée au soussigné, et portant, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour quincaillerie, Manitoba," "Soumission pour chaînes, Manitoba," etc., etc., suivant les articles demandés.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées, fournies, signées de la main des concurrents.

On peut se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa et au bureau de M. A. J. Stevens, ingénieur suppléant, 702 Notre-Dame Investment Building, Winnipeg, Man.

Un chèque pour le montant mentionné dans la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 21 janvier 1916.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication. —90559. 13-14